



Quelques informations . . .

Les bulletins d'informations sont disponibles sur le site de Givenchy : givenchyleslabassee.fr

Retour à l'Ecole.

Le retour dans les classes prévu pour être effectif dès le 11 Mai, n'avait pas réussi à convaincre les Parents des Elèves, de même que les Enseignantes, pour des raisons liées à l'obligation de respecter les clauses exigeantes, quasi-irréalisables reprises dans un protocole sanitaire, pour le moins rébarbatif.

Au terme de plusieurs réunions d'informations, auxquelles participaient les Membres de l'APE, ainsi que les Professeurs des Ecoles et les Membres du Bureau du Conseil Municipal, il a été décidé d'un commun accord entre les parties prenantes, d'ouvrir les portes de l'Ecole, à la date du Lundi 08 Juin 2020. Il est bien évident que ce retour dans les classes s'effectue en prenant et en appliquant les règles impératives de nature à éviter la progression et la prolifération du « Covid-19 » : barrières sanitaires, distanciation physique, utilisation de produits de nettoyage adaptés et performants, respect des cheminements. A charge pour les Enseignantes de faire l'information auprès des Enfants. Toutefois, l'admission des Enfants en garderie n'est pas envisageable. La cantine accueille les Elèves volontaires.

CABBALR – Epidémie du Corona-virus

Soutien aux Entreprises de l'Agglomération.

L'Agglomération a débloqué mi-Avril un fonds d'urgence d'un demi-million d'euros, qui avait été précédé dès l'annonce du confinement, d'une série de mesures visant à soutenir les entreprises avec qui elle était liée.

- Report des loyers pour celles qui sont locataires de l'Agglomération
- Suspension du paiement des factures.
- Report d'avances remboursables.

En complément, la CABBALR propose un fonds de soutien aux activités commerciales. (subvention de 1500 € pour les commerces d'une surface inférieure à 400 m²). Cette intervention vise à soutenir le commerce de proximité, très présent sur le territoire, et fortement impacté par la crise sanitaire. En parallèle, la Communauté d'Agglomération va contribuer au fonds de relance initié par la Région Hauts de France, avec la Banque des Territoires, à hauteur de 2 € par habitant, afin de renforcer les capacités d'intervention régionales pour favoriser la reprise des activités des TPE, et des structures de l'économie sociale et solidaire du territoire. Les personnes intéressées par ces mesures peuvent prendre contact avec les services de la CABBALR.



Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane



Reprise d'un immeuble communal à usage d'habitation.

L'immeuble communal sis au n°23 de la Rue des Bois Blancs est revenu dans le domaine public, suite au départ de l'actuelle Locataire.

Après l'accomplissement des règles légales en usage pour ce genre d'opération, et avec la résiliation d'un bail dont la rédaction originelle est très ancienne, si l'on prend en référence l'âge de la locataire, et le fait qu'elle a occupé cette habitation très longtemps. Les clés ont été restituées à la Commune, Propriétaire.

Il appartiendra à la Commune de déterminer la nouvelle affectation d'un immeuble qui s'était déjà vu amputé d'une partie de ses locaux, lorsqu'il a été nécessaire de recourir à des travaux de démolition permettant ainsi la création d'un accès direct à la Salle des Sports.

SIVOM de l'Artois : utilisation de la piste « junicode ».

Chaque année, depuis désormais plusieurs décennies, les Elèves de presque toutes les Ecoles des 13 Communes qui forment le SIVOM de l'Artois, sont les hôtes du Syndicat Intercommunal. Les élèves (cours élémentaire et cours moyen) concernés par ce déplacement, dans la Commune d'HAISNES LES LA BASSEE, ont ainsi l'occasion de découvrir un parc très accueillant.

Il y est également possible de se familiariser avec le parcours aménagé pour former un circuit simulant un trajet à parcourir à vélo. Ce parcours est conçu pour rencontrer toutes les difficultés et les obstacles tels que sur un parcours en ville. Les élèves ayant accompli leur parcours avec succès se voient remettre un diplôme.



Ecole : confection d'un dépliant informatif.

Il y a quelques semaines, les Maîtresses de l'Ecole Communale ont décidé de recourir à la confection d'un dépliant. Cet ouvrage s'avérait et s'avère encore un moyen de mettre en relief les activités prodiguées et mises en pratique dans les classes de l'Ecole.

Parmi les objectifs recherchés, il est indéniable que le côté attractif et la sensibilité promotionnelle ont constitué des guides non négligeables. A travers cette réalisation, les Maîtresses, emmenées par Madame Isabelle HENNION, Directrice, espèrent capter l'attention et suscité la curiosité et l'intérêt de familles habitant dans une des collectivités voisines qui, séduites, adopteraient la démarche consistant à inscrire leur(s) enfant(s) dans un des Etablissements scolaires de la Commune.



Stationnement.

Il s'agit là d'une question de vie quotidienne, très souvent évoquée, mais dont les solutions apparaissent très difficiles à définir et, forcément à mettre en œuvre.

Un des premiers constats, à l'évidence, concerne le nombre de véhicules, beaucoup plus important à notre époque que lors de la réalisation, il y a plusieurs décennies, de nombreuses constructions et de programmes de lotissements.

Il est notoire que si, dans chaque habitation, le garage et son accès étaient utilisés, cela réduirait considérablement certains problèmes. Il existe également la possibilité d'emprunter les aires de stationnement.

Il a été également remarqué que des véhicules utilisent les trottoirs pour des stationnements prolongés, très prolongés.

Enfin, il n'est pas inutile de rappeler qu'en cas de nécessité, et de besoins absolus, si l'utilisation du trottoir s'avère inévitable, il appartient, en tout état de cause à l'automobiliste d'assurer le stationnement « à cheval », afin d'éviter au piéton de descendre du trottoir pour contourner le véhicule, puis de réintégrer le trottoir.

Réfection de trottoirs, rue des Bois Blancs

Cette question avait été portée à la connaissance des Elus. Il était en effet inadmissible que des travaux réalisés sur le domaine communal restent à l'état de non finition. Il aura fallu plusieurs interventions des services de la Mairie pour que la tranchée réalisée sur le trottoir situé dans la courbe de la rue des Bois Blancs, puisse trouver, enfin, une heureuse conclusion.



Remplacement du miroir rue des Bois Blancs.

Consciente de l'urgence à accorder à l'installation du miroir le long de la rue des Bois Blancs, en remplacement de celui qui, après de très nombreuses années de service, ne rendait plus les services attendus et espérés, la Municipalité à immédiatement réagi. Les travaux nécessaires à son remplacement seront très prochainement réalisés.

Refonte : bureau de l'Association Foncière de Remembrement (AFR).

Suite à la démission de Monsieur VERBECKE Michel, du poste de Président de l'AFR, Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer informe la Municipalité qu'il convient d'inviter Madame Christine DENEUX lors de la tenue de la prochaine réunion de bureau, et de procéder à l'élection d'un nouveau Président.

Lors de la réunion qui s'est tenue à GIVENCHY, Madame Christine DENEUX a accepté d'entrer comme Membre dans l'AFR. La présidence a été confiée à Madame Isabelle VERMUSE, 1^{ère} Adjointe au Maire de VIOLAINES.

Le Vice-Président et le Secrétaire de l'AFR restent en place jusqu'au prochain renouvellement de bureau qui aura lieu en Mars 2024

Distribution de masques.

Après bien des interventions, il a été possible d'obtenir, de divers organismes, un nombre au final, très important de masques.

Madame Marie-Paule LEFEBVRE (1^{ère} Adjointe) et tous les Conseillers Municipaux volontaires ont pu, ainsi, assurer la remise de plusieurs masques à chaque personne qui s'est présentée en Mairie, aux jours et horaires fixés. Il reste à formuler des vœux pour qu'il ne soit plus utile de se doter de ce type d'artifice ; ce qui impliquerait l'éradication absolue et définitive d'un ennemi redoutable, et, à très juste titre, redouté.



Serv.comm.givenchy@gmail.fr

Force est de constater que ce service connaît un franc succès par le nombre de courriels reçus et par la pertinence des remarques et suggestions formulées dans des domaines très divers. Vos courriels sont traités par Monsieur le Maire et ses Adjointes.

